

# **Parlons Vélo ! Municipales 2020**

## **Questionnaire pour Biot**

### **Introduction**

Ce questionnaire présente les XX propositions de l'association Choisir le vélo pour faire de Biot une ville 100 % cyclable !

Vous trouverez plus de détails sur nos propositions dans le manifeste disponible depuis la même page que ce questionnaire.

### **Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat**

#### **Action n°1 :**

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.  
*Et appliquer la loi Laure à chaque réfection d'aménagement routier*

#### **Action n°2 :**

Dès le début de mandat, remettre à jour le plan vélo  
– en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum 1 fois par an ;  
– en établissant un budget annuel de 180000 euros  
*En ce qui concerne le budget, la somme est considérée comme étant le minimum recommandé par la FUB pour une population de 10000 habitants.*

#### **Action n°3 :**

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 5 fois par an.  
*Et rendre compte des actions menées dans le journal de la ville et lors des Conseils de Quartier*

#### **Action n°4 :**

Former l'ensemble des technicien-ne-s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.  
*Les aménageurs qui connaissent les spécificités de ce mode de déplacement portent à leur travail des très grands avantages*

### **Développer un réseau cyclable cohérent**

#### **Action n°5 :**

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Route de la mer, Route d'Antibes, Route de Valbonne, Chemin neuf, Route des colles, Chemin de Vallauris, Route des chappes, Chemin des cabots, Route de Biot, Chemin de la romaine, Route des Dolines

#### **Action n°6 :**

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : Gare d'Antibes, Gare de Biot, écoles, collèges, lycées généraux, professionnels et technologiques, commerces de centre-ville, quartiers, équipements municipaux culturels (Anthéa, conservatoire de musique, médiathèque) et sportifs (stade nautique d'Antibes, complexe sportif Pierre Operto), plages, les équipements sportifs alentour, les services (la Poste, mairie,...), les campings

#### **Action n°7 :**

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines Antibes, Valbonne, Villeneuve Loubet.

## **Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous**

### **Action n°8 :**

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

### **Action n°9 :**

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles. Comme par exemple sur le chemin de Vallauris

### **Action n°10 :**

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

### **Action n°11 :**

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

## **Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo**

### **Action n°12 :**

Offrir du stationnement vélo sécurisé à la gare de Biot, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

### **Action n°13 :**

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. sur le nouveau parking des Bâchettes, devant les écoles et les centres sportifs

### **Action n°14 :**

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

### **Action n°15 :**

Créer des locaux vélos dans les écoles et les équipements publics.  
*et adaptés aux trottinettes.*

### **Action n°16 :**

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

### **Action n°17 :**

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

### **Action n°18 :**

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

### **Action n°19 :**

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

**Action n°20 :**

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

*Mettre à disposition un local adapté à un atelier participatif de réparation, en plus du local place Guynemer*

**Action n°21 :**

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville.

*et lui donner les moyens de fonctionner*

**Promouvoir une culture vélo****Action n°22 :**

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

**Action n°23 :**

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

*Et en draisiennes pour les plus petits*

**Action n°24 :**

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

**Action n°25 :**

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

**Action n°26 :**

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

**Action n°27 :**

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

**Action n°28 :**

Créer une "journée sans voiture". une fois par an, en Mai ou pendant l'été

**Action n°29 :**

Créer une "fête du vélo".

**Action n°30 :**

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

**Action n°31 :**

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.